



IARD



Protection Juridique

Professionnelle

LES PLUS DU CONTRAT



- ◆ L'assistance «transmission» ou «cession d'entreprise» (prix de l'innovation Profideo décerné en 2017)
- ◆ Une protection adaptée à l'activité de l'entreprise et aux personnes physiques
- ◆ Des informations personnalisées
- ◆ Recherche de solutions amiables
- ◆ En cas de procédure judiciaire, prise en charge financière des frais et honoraires, accompagnement tout au long du processus jusqu'à l'exécution des décisions
- ◆ Libre choix des défenseurs (avocats, huissiers...)
- ◆ Une offre qui couvre tous les domaines de droit
- ◆ Prise en charge de nouveaux risques : e-réputation, cyberattaque, usurpation d'identité...
- ◆ Protection du permis de conduire du chef d'entreprise
- ◆ Protection fiscale
- ◆ Recouvrement de créances impayées
- ◆ Des prestations délivrées par une compagnie indépendante, gage d'impartialité dans la gestion des litiges

Objet du contrat

- ◆ Accompagner ou représenter le chef d'entreprise et prendre en charge les frais de procédure en cas de litige.

Cible

- ◆ Tout dirigeant d'entreprise, TNS, professions libérales, artisans, commerçants.
La garantie s'étend aux salariés du souscripteur dans le cadre exclusif de leur fonction.

Formules au choix

- ◆ **Sérénité PRO**
Destinée à tous les professionnels, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, à la recherche de garanties incontournables.
- ◆ **Premium PRO**
Destinée à tous les professionnels, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, désireux d'avoir une couverture optimale.
- ◆ **Option PRO²**
Doublement des montants garantis pour une protection étendue.

Niveaux d'intervention

- ◆ **Service d'information juridique connecté** (www.apivia-services.fr)
Accès illimité à une base documentaire comportant des fiches d'information juridique et des modèles de courrier.
- ◆ **Information par téléphone**
- ◆ **Assistance dans la compréhension de documents juridiques, en prévention de tout litige**

Les renseignements fournis ne pourront en aucun cas se substituer aux conseils juridiques délivrés par les professions réglementées, seules habilitées à le faire.

Exemples d'accompagnement juridique préventif :

- En vue de la signature d'un bail commercial : interrogation sur la portée de la clause relative aux travaux.
- Relecture des conditions générales de vente du professionnel pour vérifier la conformité avec la législation en vigueur.
- Sur les créances impayées : vérification avec le client du process mis en place pour la gestion de ses impayés et suggestion de pistes d'amélioration (uniquement avec les formules PREMIUM PRO et PRO²).

- ◆ **Accompagnement personnalisé**
Libre choix des défenseurs (avocats, huissiers...)

Gestion amiable

- Aide à la constitution du dossier.
- Démarches amiables.
- Prise en charge des frais d'expertise amiable, s'il y a lieu.

Phase judiciaire

- Prise en charge des honoraires d'avocat et des frais de justice dans la limite des montants contractuels.
- Suivi dans l'exécution des décisions.
 - Accompagnement jusqu'à la parfaite exécution de la décision, soit à l'amiable, soit par la saisine d'un huissier territorialement compétent.
 - Prise en charge des frais et honoraires de l'huissier dans la limite des montants contractuels.

Précisions sur les formules

- ◆ Couverture complète jusqu'à 55 784 euros HT par sinistre (selon option choisie)
- ◆ Seuil d'intervention : 0 euro
- ◆ Franchise : 0 euro
- ◆ Aucun délai de carence



IARD

Protection Juridique

Professionnelle

LES GARANTIES		SÉRÉNITÉ PRO	PREMIUM PRO
SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE EN LIGNE 7 JOURS/7		◆	◆
LA PROTECTION DES PERSONNES PHYSIQUES	La protection pénale du chef d'entreprise et des salariés	◆	◆
	Le recours en cas de dommages corporels du chef d'entreprise	◆	◆
	La recapitalisation des points du permis de conduire du chef d'entreprise	◆	◆
LA PROTECTION DE L'ACTIVITE	La protection pénale de la personne morale	◆	◆
	L'usurpation d'identité	◆	◆
	La cyberattaque	◆	◆
	Le complément d'assurances	◆	◆
	La protection sociale	◆	◆
	La protection prud'homale	◆	◆
	La protection commerciale	◆	◆
	La protection patrimoniale	◆	◆
	La protection administrative	◆	◆
	La protection de votre parc automobile	◆	◆
	La protection fiscale	◆	◆
	L'assistance « e-réputation »		◆
	L'assistance « communication media »		◆
	L'assistance « transmission ou cession d'entreprise »		◆
	Le recouvrement de créances		◆
DOUBLEMENT DES PLAFONDS ET HONORAIRES		OPTION	OPTION
PRIME ANNUELLE TTC		selon tranche de CA	